



SYENSQO

Rapport Financier
Premier Semestre 2024



Informations réglementées

Publiées le 1 août 2024 à 7h00 CEST

Table des matières

ANALYSE DES RÉSULTATS SOUS-JACENTS.....	3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	10
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS [1].....	14
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS.....	18
GLOSSAIRE.....	28

Note préliminaire

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente également d'autres indicateurs de performance (« sous-jacents ») afin de fournir une indication plus cohérente et comparable de la performance financière sous-jacente et de la situation financière du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie. Ces indicateurs offrent une vision équilibrée des activités du groupe et sont jugés utiles par les investisseurs, les analystes et les agences de notation de crédit, dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la position bilancielle ou les flux de trésorerie passés ou futurs du groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel Syensqo opère et constituent donc une aide utile pour les investisseurs qui souhaitent comparer la performance du groupe à celle de ses pairs. Les indicateurs de performance sous-jacents ajustent les chiffres IFRS pour tenir compte des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, des dépréciations d'actifs et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse de la performance sous-jacente du Groupe. Sauf indication contraire, les commentaires sur les résultats présentés en pages 3 à 9 se réfèrent aux données sur une base sous-jacente.

ANALYSE DES RÉSULTATS SOUS-JACENTS

Sous-jacents (millions €)	T2 2024	T2 2023	T1 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	S1 2024	S1 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	1,708	1,815	1,624	-5.9%	-5.1%	5.2%	3,332	3,628	-8.1%	-6.7%
Marge brute (€)	582	635	583	-8.3%	-	-0.2%	1,165	1,298	-10.2%	-
Marge brute (%)	34.1%	35.0%	35.9%	-90 bps	-	-180 bps	35.0%	35.8%	-80 bps	-
EBITDA	378	433	363	-12.8%	-10.9%	4.1%	740	906	-18.3%	-15.8%
Marge d'EBITDA	22.1%	23.8%	22.3%	-170 bps	-	-20 bps	22.2%	25.0%	-280 bps	-
Cash flow opérationnel [1]	43	245	244	-82.3%	-	-	287	657	-56.3%	-
<i>Op. cash flow hors paiement de €167m au NJDEP</i>	210	245	244	-14.1%	-	-	454	657	-30.9%	-
Free Cash Flow [1]	-120	13	157	n.m.	-	-	37	267	-86.2%	-
<i>FCF hors paiement de €167m au NJDEP</i>	47	13	157	n.m.	-	-	204	267	-23.7%	-
Conversion en cash (LTM) [1]	77%	80%	89%	-310 bps	-	n.m.	77%	80%	-310 bps	-
<i>Conv. en cash (LTM) hors paiement de €167m au NJDEP</i>	88%	80%	89%	800 bps	-	-70 bps	88%	80%	800 bps	-
ROCE (LTM)	8.8%	13.1%	9.6%	-430 bps	-	-	8.8%	13.1%	-430 bps	-

Faits marquants du T2 2024

- **Le chiffre d'affaires net** de €1,7 milliard a augmenté de 5% en séquentiel, grâce à la croissance de Materials et Consumer & Ressources. En glissement annuel, le chiffre d'affaires net a diminué de 5% organiquement par rapport au T2 2023, sous l'effet d'une baisse des prix (5%), plus particulièrement dans Consumer & Ressources et Specialty Polymers. Les volumes sont restés stables en glissement annuel, reflétant la poursuite de l'amélioration de la dynamique par rapport au T1 2024, plus particulièrement dans Novecare; forte performance dans Composite Materials avec une croissance du chiffre d'affaires net de 14% sur un an ;
- **L'EBITDA sous-jacent** de €378 millions a augmenté de 4% en séquentiel ;
- **La marge d'EBITDA** de 22,1% est restée stable en séquentiel, en tenant compte de l'impact net des prix de €-24 millions au cours du trimestre ;
- **Bénéfice net sous-jacent** de €159 millions ;
- En excluant le paiement de €167 millions au Département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP), annoncé précédemment, le **cash flow opérationnel** s'élève à €210 millions et le **free cash flow** à €47 millions, avec une **conversion en cash** de 88% ;
- Bilan: **dette nette** de €1,9 milliard, conforme aux attentes, comprenant €154 millions pour le paiement du dividende, €167 millions liés au paiement envers le NJDEP et la reconnaissance d'un passif de €90 millions lié au programme de rachat d'actions ; **ratio d'endettement** de 1,3x ;
- Décision de modifier le calendrier de nos investissements dans l'usine de **matériaux pour batteries en Amérique du Nord** jusqu'à deux ans afin de s'aligner sur la demande de l'industrie.

Dr. Ilham Kadri, CEO

"Nous avons réalisé un second trimestre 2024 en ligne avec nos prévisions grâce à l'amélioration de la dynamique des volumes d'une année sur l'autre, en particulier chez Novecare, ainsi qu'à notre discipline en matière de prix et à la maîtrise de nos coûts. Nous avons également connu un nouveau trimestre de croissance à deux chiffres dans Composite Materials et avons généré un niveau de cash solide.

Alors que nous prévoyons de renouer avec la croissance des volumes en glissement annuel au second semestre 2024, nous constatons une reprise plus lente sur certains marchés finaux, ainsi qu'une incertitude macroéconomique persistante. Néanmoins, nous restons concentrés sur ce qui est sous notre contrôle : apporter des solutions répondant aux besoins de nos clients, gérer rigoureusement nos coûts et nos dépenses d'investissement pour améliorer encore notre levier opérationnel et nos rendements, ce qui permettra à Syensqo d'assurer la croissance et la création de valeur à mesure que les marchés s'améliorent."

[Inscrivez-vous au webcast prévu à 14h00 CEST](#) - [Rapport financier](#) - [Calendrier financier](#)

Perspectives 2024

Alors que nos résultats du second trimestre 2024 ont bénéficié d'une amélioration de la dynamique des volumes, nous ne prévoyons pas encore une reprise de la demande globale au second semestre 2024 qui soutiendrait la partie supérieure de la fourchette issue de nos perspectives partagées précédemment.

Nous prévoyons désormais une reprise plus lente dans un certain nombre de marchés finaux touchés par une incertitude macroéconomique persistante, plus particulièrement dans les secteurs de l'automobile, de l'agroalimentaire, les applications industrielles et médicales, tandis que nous continuons de nous attendre à une forte croissance sur les marchés de l'aérospatiale et de la défense.

Pour le second semestre 2024, nous prévoyons un retour à la croissance des volumes en glissement annuel, avec une hausse des volumes dans toutes nos activités, et en particulier dans Novecare.

Par conséquent, nos perspectives pour l'ensemble de l'année 2024 sont désormais les suivantes :

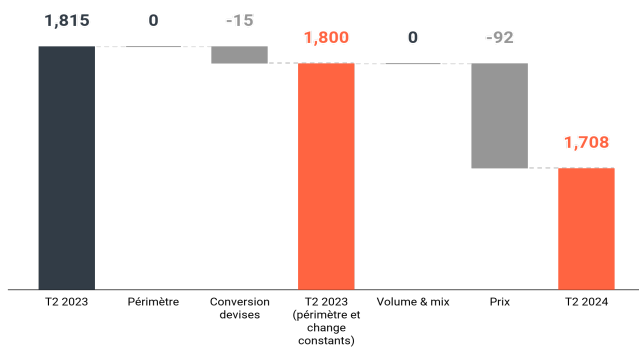
- **EBITDA sous-jacent** compris dans la fourchette €1.4 - €1.475 milliard ;
- **Dépenses d'investissement** comprises dans la fourchette €600 - €650 millions ;
- Un **Free Cash Flow** entre €400 - €450 millions, diminué du paiement de €167 millions au département de la protection de l'environnement du New Jersey, effectué en avril 2024.

Analyse des résultats

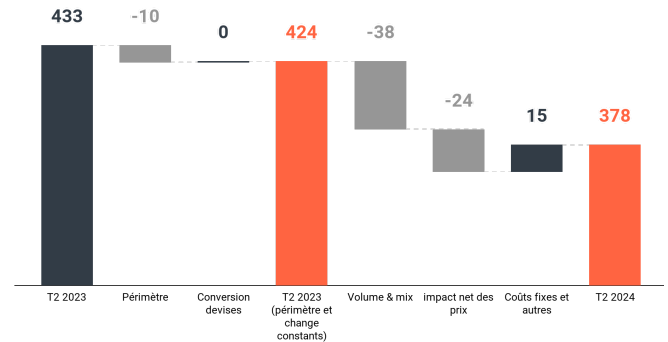
Compte de résultat

Sous-jacents (millions €)	T2 2024	T2 2023	T1 2024	Var. annuelle	Var. organique	S1 2024	S1 2023	Var. annuelle
Chiffre d'affaires net	1,708	1,815	1,624	-5.9%	5.2%	3,332	3,628	-8.1%
Marge brute (€)	582	635	583	-8.3%	-0.2%	1,165	1,298	-10.2%
Marge brute (%)	34.1%	35.0%	35.9%	-90 bps	-180 bps	35.0%	35.8%	-80 bps
EBITDA	378	433	363	-12.8%	4.1%	740	906	-18.3%
Marge EBITDA	22.1%	23.8%	22.3%	-170 bps	-20 bps	22.2%	25.0%	-280 bps
EBIT	250	320	252	-22.0%	-0.7%	501	677	-25.9%
Charges financières nettes	-43	-33	-35	33.2%	22.2%	-79	-67	17.0%
Impôts sur le revenu	-49	-75	-60	-34.8%	-18.2%	-109	-138	-21.1%
Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo	159	212	156	-24.9%	2.3%	315	470	-33.0%
Résultat de base par action (en €)	1.51	2.00	1.48	-24.5%	2.0%	2.99	4.44	-32.6%

Bridge chiffre d'affaires net (€ million)



Bridge EBITDA sous-jacent (€ million)



Chiffre d'affaires net de €1 708 millions au T2 2024, en baisse de 6% sur un an et de 5% organiquement par rapport au T2 2023. La baisse en glissement annuel est due à la baisse des prix, en particulier dans le segment Consumer & Resources et dans Specialty Polymers. Les volumes sont restés stables par rapport au T2 2023, la croissance dans le segment Consumer & Resources et dans Composite Materials ayant été compensée par la baisse des volumes dans Specialty Polymers.

En séquentiel, le chiffre d'affaires net a augmenté de 5% par rapport au T1 2024, principalement grâce à la hausse des ventes dans toutes nos activités, et plus particulièrement Technology Solutions, Specialty Polymers et Composite Materials.

Marge brute de €582 million au T2 2024 en baisse de 8% par rapport au T2 2023, principalement en raison de la baisse de la marge brute dans Materials, partiellement compensée par la hausse de la marge brute dans Consumer & Resources.

En glissement annuel, la marge brute de 34,1% a diminué d'environ 90 points de base. Cette baisse est principalement due à la diminution de la marge brute dans Materials et à un mix défavorable, partiellement compensée par l'augmentation de la marge brute de Consumer & Resources.

EBITDA sous-jacent de €378 million au T2 2024, en baisse de 13% sur un an et de 11% organiquement par rapport au T2 2023, en raison d'un mix défavorable et, comme prévu, d'une baisse des prix nets. La performance de l'EBITDA sous-jacent a été affectée par environ €10 millions de dissynergies liées à la scission partielle de Solvay.

En séquentiel, l'EBITDA sous-jacent du T2 2024 a augmenté de 4% par rapport au T1 2024. Cette augmentation est principalement due à la hausse de l'EBITDA sous-jacent dans le segment Consumer & Resources et à la baisse des dépenses dans Corporate & Business Services, partiellement compensée par la baisse de l'EBITDA sous-jacent dans Materials.

Marge d'EBITDA sous-jacent de 22,1% au T2 2024, en baisse d'environ 170 points de base par rapport au T2 2023, en raison d'une marge d'EBITDA sous-jacente plus faible et d'un mix d'EBITDA défavorable dans Materials, partiellement compensés par une marge d'EBITDA sous-jacente plus élevée dans Consumer & Ressources.

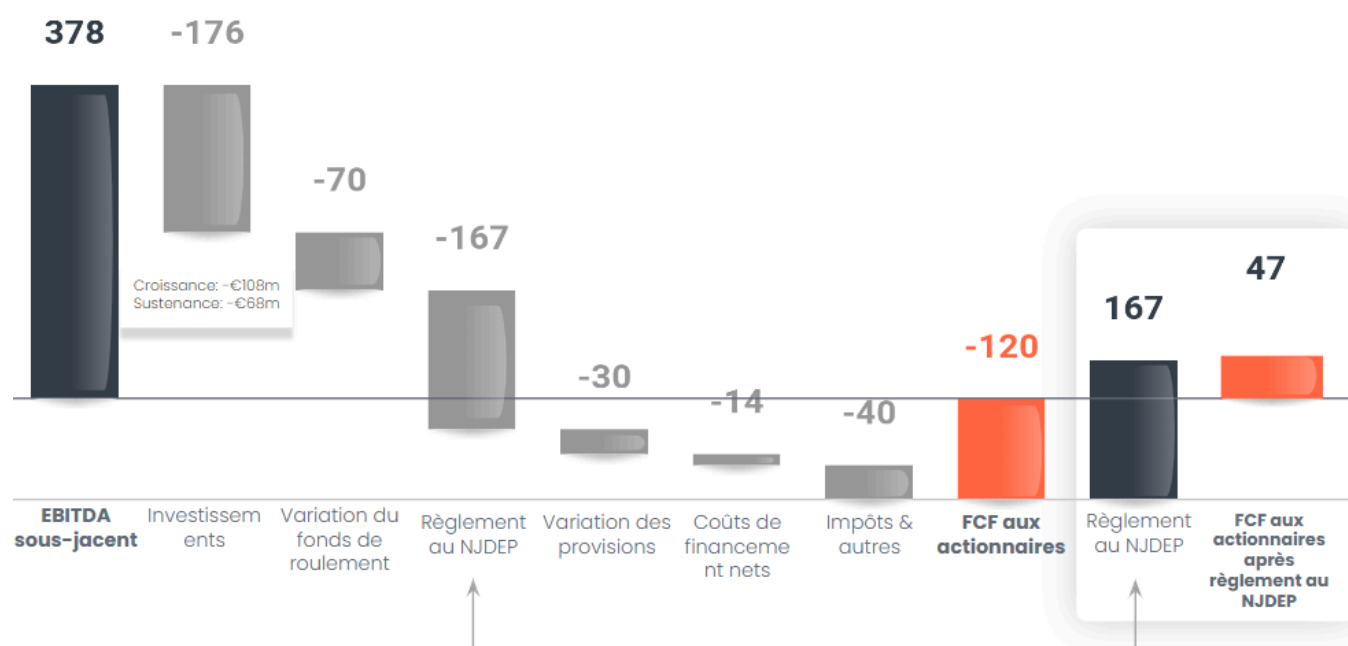
En séquentiel, la marge EBITDA sous-jacente est restée globalement inchangée, grâce à une marge plus élevée dans Consumer & Resources et une marge plus faible dans Materials, ainsi qu'un mix d'EBITDA sous-jacent défavorable dans Materials.

Cash flow et dette nette

Cash flow opérationnel de €43 millions au T2 2024. En ne tenant pas compte du paiement de €167 millions au Département de la protection de l'environnement du New Jersey (NJDEP), le flux de trésorerie opérationnelle s'élève à €210 millions au cours du trimestre. Ce montant comprend une sortie de trésorerie de €52 millions liée aux mouvements du fonds de roulement et €67 millions de paiements d'impôts.

La Conversion en cash définie comme (l'EBITDA sous-jacent +/- les variations du fonds de roulement - les dépenses d'investissement de maintenance) / (l'EBITDA sous-jacent) ressort à 77% sur une 12 mois en glissement, ou de 88%, hors paiement au NJDEP.

Bridge Free cash flow (millions €)



Dette financière nette de €1 903 millions à la fin du T2 2024, contre €1 584 millions à la fin de 2023, soit un effet de levier de 1,3x et un ratio d'endettement de 21%. L'augmentation de la dette financière nette sous-jacente est principalement due au paiement de €167 millions au Département de la protection de l'environnement du New Jersey et au paiement de €154 millions de dividendes, ainsi qu'à la comptabilisation d'un passif de €90 millions lié au rachat structuré d'actions annoncé en juin 2024.

Sous-jacents (millions d'euros)	T2 2024	Fin 2023	Var. annuelle
Dette brute	2,789	2,813	-0.9%
Dette nette	1,903	1,584	20.1%
Ratio de levier	1.3x	1.0x	-
Taux d'endettement	21.2%	18.2%	300 bps

Les provisions ont diminué de €161 millions au T2 2024 pour atteindre €915 millions, principalement en raison de la reclassification du règlement au NJDEP (€167 millions) à la fin du mois de mars en tant qu'autre passif courant, suite à l'approbation du tribunal le 1er mars 2024 et au paiement ultérieur en avril 2024.

(millions €)	31 décembre, 2023	Paiements	Nouvelles provisions	Dénouement de provisions	Rendement des actifs	Réévaluations	Changement de périmètre et autres	31 juin, 2024	Variation
Avantages du personnel	-373	19	-15	-49	14	25	0	-380	-7
Environnement	-500	36	-12	-19	0	1	167	-328	172
Restructurations et autres	-202	17	-29	0	0	-2	10	-206	-4
Total	-1,076	72	-57	-68	14	24	177	-915	161

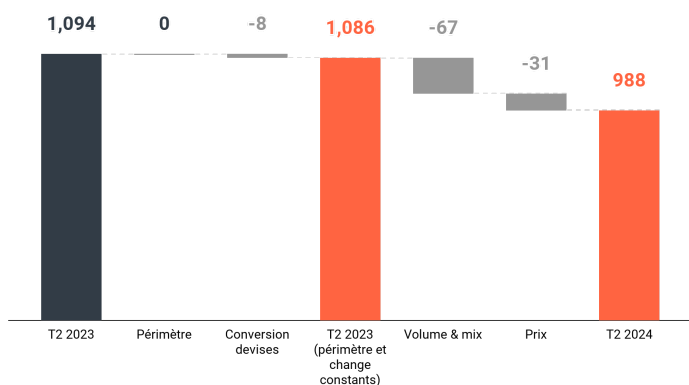
Performance par segment

Materials (58% du chiffre d'affaires net, 71% de l'EBITDA sous-jacent*)

* Excluant la contribution de Corporate & Business Services

Sous-jacents (millions €)	T2 2024	T2 2023	T1 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	SI 2024	SI 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	988	1,094	940	-9.7%	-9.0%	5.1%	1,928	2,117	-8.9%	-7.6%
Specialty Polymers	679	823	652	-17.6%	-16.5%	4.0%	1,331	1,597	-16.6%	-15.0%
Composite Materials	309	271	288	14.3%	13.3%	7.4%	597	520	14.9%	14.7%
EBITDA	303	365	311	-17.1%	-17.3%	-2.8%	614	727	-15.5%	-15.3%
Marge d'EBITDA	30.6%	33.3%	33.1%	-270 bps	-	-250 bps	31.8%	34.3%	-250 bps	-

Bridge chiffre d'affaires net Materials (€ million)



Chiffre d'affaires net de €988 millions au T2 2024, en baisse de 10% sur un an et de 9% organiquement par rapport au T2 2023. La baisse de 9% sur un an est principalement due à la baisse des volumes et des prix dans Specialty Polymers. Cette baisse a été partiellement compensée par la forte croissance de Composite Materials, portée par la hausse des volumes et des prix.

En séquentiel, le chiffre d'affaires net de Materials a augmenté de 5% par rapport au T1 2024 grâce à l'augmentation des ventes de Specialty Polymers et Composite Materials.

Le chiffre d'affaires net de **Specialty Polymers** ressort à €679 millions au T1 2024, en recul de 18% sur un an et de 17% organiquement par rapport au T2 2023. La baisse est due au recul des volumes et, dans une moindre mesure, de la baisse des prix. La baisse des volumes est principalement due aux marchés des applications industrielles, des ressources & de l'environnement, et de la santé, ainsi qu'aux ventes réalisées par l'intermédiaire de distributeurs. La baisse des prix s'explique principalement par la performance des marchés finaux de l'automobile, de l'emballage alimentaire et de la construction.

Le chiffre d'affaires net de **Composite Materials** ressort à €309 millions au T2 2024, en hausse de 14% sur un an et de 13% organiquement par rapport au T2 2023, en raison de la croissance des volumes et de la hausse des prix. La forte augmentation est due à la croissance soutenue dans l'aviation commerciale ainsi que dans les applications spatiales et de défense.

EBITDA sous-jacent à €303 millions au T2 2024, en recul de 17% sur un an et organiquement par rapport au T2 2023, en raison de la baisse dans Specialty Polymers, principalement due à des volumes plus faibles, à un mix défavorable et à des prix nets plus faibles. Cette baisse a été partiellement compensée par la hausse dans Composite Materials, due aux prix et des volumes soutenus.

Dans Materials, les prix nets sont restés globalement stables, avec des prix nets positifs dans Composite Materials, ce qui a compensé la réduction attendue des prix nets dans Specialty Polymers.

En séquentiel, l'EBITDA sous-jacent du segment a diminué de 3% par rapport au T1 2024, en raison de la baisse dans Composite Materials.

Marge d'EBITDA sous-jacent de 30.6% au T2 2024, recule d'environ 270 points de base par rapport au T2 2023. La baisse de la marge est due à une marge plus faible dans Materials, ainsi qu'à un mix défavorable, étant donné la plus forte croissance en glissement annuel de Composite Materials par rapport à Specialty Polymers. Ceci a été partiellement compensé par la forte amélioration de la marge sur un an dans Composite Materials.

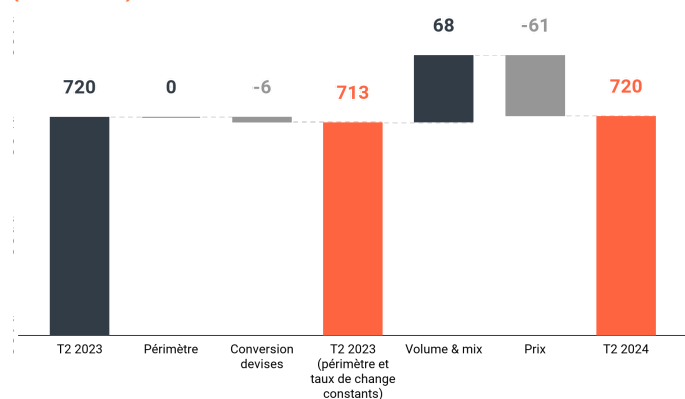
En séquentiel, la marge EBITDA sous-jacente a diminué d'environ 250 points de base par rapport au T1 2024, sous l'effet de la baisse de la marge de Composite Materials et, dans une moindre mesure, de Specialty Polymers.

Consumer & Resources (42% du chiffre d'affaires net, 29% de l'EBITDA sous-jacent*)

* Excluant la contribution de Corporate & Business Services

Sous-jacents (millions €)	T2 2024	T2 2023	T1 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	S1 2024	S1 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	720	720	684	0.1%	0.9%	5.3%	1,404	1,508	-6.9%	-5.3%
Novecare	350	338	348	3.5%	4.0%	0.6%	698	724	-3.6%	-2.6%
Technology Solutions	182	176	153	3.7%	5.0%	18.9%	336	357	-6.1%	-4.8%
Aroma Performance	83	89	82	-6.3%	-5.6%	2.1%	165	188	-12.2%	-10.6%
Oil & Gas	105	117	101	-10.6%	-9.1%	3.4%	206	238	-13.7%	-10.4%
EBITDA	125	107	106	17.1%	19.3%	17.9%	231	258	-10.4%	-7.5%
Marge d'EBITDA	17.4%	14.8%	15.5%	250 bps	-	190 bps	16.5%	17.1%	-60 bps	-

Bridge chiffre d'affaires net Consumer & Resources (€ million)



Le **Chiffre d'affaires net** de €720 millions au T2 2024 est resté stable sur un an, mais a augmenté de 1% organiquement par rapport au T2 2023. La performance est principalement liée à la hausse des volumes sur l'ensemble de nos activités, et plus particulièrement dans Novecare, compensée par la baisse des prix (Novecare et Aroma Performance).

En séquentiel, le chiffre d'affaires net de Consumer & Resources a augmenté de 5% par rapport au T1 2024, grâce surtout à la hausse dans Technology Solutions.

Le chiffre d'affaires net de **Novecare** de €350 millions au T2 2024, est en hausse de 4% sur un an et organiquement par rapport au T2 2023, grâce à l'augmentation des volumes sur nos principaux marchés, et plus particulièrement dans l'agroalimentaire, la construction et ceux liés à la consommation, partiellement compensée par la baisse des prix, et plus particulièrement dans l'agroalimentaire.

Le chiffre d'affaires net de **Technology Solutions** de €182 millions au T2 2024, en hausse de 4% sur un an et de 5% organiquement par rapport au T2 2023, grâce à l'augmentation des volumes des additifs pour polymères et des solutions pour l'exploitation minière.

Le chiffre d'affaires net d'**Aroma Performance** de €83 millions au T2 2024 recule de 6% sur un an et organiquement, par rapport au T2 2023, la hausse des volumes sur les marchés de l'alimentation, des arômes et des parfums ayant été annulée par la baisse des prix. En séquentiel, le chiffre d'affaires net a augmenté de 2% par rapport au T1 2024.

Le chiffre d'affaires net de **Oil & Gas** de €105 millions au T2 2024 est en baisse de 11% sur un an et de 9% organiquement, par rapport au T1 2023, en raison d'une activité de forage aux États-Unis, de la baisse de la demande de gaz naturel ainsi qu'à l'accroissement de la pression concurrentielle.

EBITDA sous-jacent de €125 millions au T2 2024, en hausse de 17% sur un an et de 19% organiquement par rapport au T2 2023. Cette augmentation est due principalement à la hausse de l'EBITDA sous-jacent d'Aroma Performance et de Technology Solutions.

En séquentiel, l'EBITDA sous-jacent a augmenté de 18% par rapport au T1 2024, principalement en raison de la hausse de l'EBITDA sous-jacent de Technology Solutions, plus particulièrement dans les solutions minières, ainsi que d'Aroma Performance, qui a bénéficié des mesures de restructuration et des actions mises en place pour soutenir sa performance financière.

Marge d'EBITDA sous-jacent de 17.4%, en hausse d'environ 250 points de base par rapport au T2 2023, principalement en raison de l'augmentation de la marge des Technology Solutions et, dans une moindre mesure, d'Aroma Performance.

En séquentiel, la marge a augmenté d'environ 190 points de base, grâce à des marges plus élevées dans la plupart de nos activités, et plus particulièrement dans Technology Solutions et, dans une moindre mesure, Aroma Performance.

Corporate & Business Services

Sous-jacents (millions €)	T2 2024	T2 2023	T1 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	S1 2024	S1 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	0	2	0	n.m.	n.m.	n.m.	0	4	n.m.	n.m.
EBITDA	-50	-39	-54	27.6%	-6.6%	-8.1%	-105	-79	32.6%	-10.2%

Le segment Corporate & Business Services a eu une contribution négative de €50 million à l'EBITDA du Groupe au T2 2024, soit une augmentation de €11 millions sur un an par rapport au T2 2023, principalement en raison des dissynergies liées à la scission partielle ainsi qu'à des dépenses plus élevées pour nos plateformes de croissance.

Chiffres clés IFRS

(millions €)	IFRS			Sous-jacents			
	T2 2024	T2 2023	Var. annuelle	T2 2024	T2 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	1,708	1,815	-5.9%	1,708	1,815	-5.9%	-5.1%
EBITDA	336	155	116.8%	378	433	-12.8%	-10.9%
<i>Marge EBITDA</i>	19.7%	8.5%	n.m.	22.1%	23.8%	-170 bps	-
EBIT	174	9	n.m.	250	320	-22.0%	-
Charges financières nettes	-43	-32	35.0%	-43	-33	33.2%	-
Charges d'impôt sur le revenu	-104	38	n.m.	-49	-75	-34.8%	-
Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo	29	15	91.3%	159	212	-24.9%	-
EPS de base (en €)	0.28	0.14	92.5%	1.51	2.00	-24.4%	-

(millions €)	IFRS			Sous-jacents			
	S1 2024	S1 2023	Var. annuelle	S1 2024	S1 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	3,332	3,628	-8.1%	3,332	3,628	-8.1%	-6.7%
EBITDA	653	692	-5.7%	740	906	-18.3%	-15.8%
<i>Marge EBITDA</i>	19.6%	19.1%	50 bps	22.2%	25.0%	-280 bps	-
EBIT	347	395	-12.3%	501	677	-25.9%	-
Charges financières nettes	-65	-66	-1.6%	-79	-67	17.0%	-
Charges d'impôt sur le revenu	-154	-28	n.m.	-109	-138	-21.2%	-
Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo	129	300	-57.1%	315	470	-33.0%	-
EPS de base (en €)	1.22	2.83	-56.8%	2.99	4.44	-32.6%	-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance

Syensqo utilise des indicateurs alternatifs de performance pour mesurer sa performance financière, tels que décrits ci-dessous. Syensqo estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et tendances de ses résultats d'exploitation, car ils permettent de comparer la performance de manière cohérente. Les définitions des différentes mesures présentées ici sont incluses dans le glossaire à la fin de ce rapport financier.

Taux d'imposition sous-jacent

(en M€)		S1 2024	S1 2023
Profit / perte (-) de la période avant impôts	a	423	610
Résultat des entreprises associées & coentreprises	b	10	10
Impôts sur le résultat	c	-109	-138
Taux d'imposition sous-jacent	$d = -c/(a-b)$	26.4%	23.0%

Free cash flow (FCF)

(en M€)		T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	a	43	245	287	657
dont flux de trésorerie liés à la Scission Partielle et à la gestion du portefeuille et exclus du Free Cash Flow	b	-18	-2	-63	-3
Flux de trésorerie des activités d'investissement	c	-168	234	-267	73
dont variation des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay	d	0	268		258
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	e	-6	-51	-6	-51
Acquisition (-) de filiales	f	-3	0	-3	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	g	-1	-2	-2	-7
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et parties liées	h	0	158	0	147
Cession (+) de filiales et participations	i	3	6	3	5
Couts corporate après impôt	j		-13		-26
Paiement de passifs locatifs	k	-15	-15	-28	-28
Free cash flow	$l = a-b+c-d-e-f-g-h-i-j+k$	-115	73	63	329
Intérêts nets reçus/(payés)	m	-14	-61	-22	-62
Coupons payés sur obligations hybrides perpétuelles	n	0	0	-13	0
Injections de capital payées / reçues aux / de la part des intérêts non contrôlés	o	9	0	9	0
FCF aux actionnaires Syensqo	p = l+m+n+o	-120	12	37	267
FCF aux actionnaires Syensqo des activités poursuivies (LTM)	q	218	734	218	734
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies (12 derniers mois)	r	-8	-6	-8	-6
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	s	1,452	1,843	1,452	1,843
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois)	$t = (q-r)/s$	15.6%	40.2%	15.6%	40.2%

Fonds de roulement net

(en M€)		2024 30 juin	2023 31 décembre
Stocks	a	1,287	1,244
Créances commerciales	b	1,040	907
Autres créances courantes	c	363	385
Dettes commerciales	d	-1,043	-918
Autres passifs courants	e	-370	-417
Fonds de roulement net	$f = a+b+c+d+e$	1,278	1,201
Chiffre d'affaires trimestriel	g	1,774	1,601
Chiffre d'affaires trimestriel annualisé	$h = 4*g$	7,098	6,404
Fonds de roulement net / chiffre d'affaires trimestriel	$i = f / h$	18.0%	18.8%

Investissements et Conversion en cash

(en M€)		T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	a	-140	-177	-218	-292
dont les dépenses d'investissement relatives à la scission partielle et exclues du Free Cash Flow	b	-6	-51	-6	-51
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	c	-26	-19	-54	-36
Paiement de passifs locatifs	d	-15	-15	-28	-28
Investissements	e = a-b+c+d	-176	-161	-294	-305
Investissements (LTM)		-838	-728	-838	-728
dont investissements de subsistance (LTM)	f	-337	-319	-337	-319
dont investissements de croissance (LTM)		-501	-409	-501	-409
Variation du fonds de roulement (LTM)	g	0	-49	0	-49
EBITDA sous-jacent (LTM)	h	1,452	1,843	1,452	1,843
Conversion en cash (LTM)	i = (f+g+h)/h	77%	80%	77%	80%
Conversion en cash (LTM) excluant le paiement de €167mn au NJDEP	j = (f + g + h + 167) / h	88%	80%	88%	80%

Dette nette financière

(en M€)		2024	2023
		30 juin	31 décembre
Dettes financières non courantes	a	-1,793	-2,159
Dettes financières courantes	b	-495	-154
Dette brute IFRS	c = a+b	-2,289	-2,313
Dette brute sous-jacente	d = c+h	-2,789	-2,813
Autres instruments financiers	e	93	78
Trésorerie & équivalents de trésorerie	f	793	1,150
Trésorerie et équivalents de trésorerie totaux	g = e+f	886	1,228
Dette nette IFRS	i = c+g	-1,403	-1,084
Obligations hybrides perpétuelles	h	-500	-500
Dette nette sous-jacente	j = i+h	-1,903	-1,584
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	k	1,452	1,618
Ratio de levier sous-jacent	l = -j/k	1.3	1.0

ROCE

(en M€)		S1 2024	S1 2023
		Tel que calculé	Tel que calculé
EBIT (LTM)	a	958	1,353
Impact comptable des Novation des couvertures énergie et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	b	-134	-140
Numérateur	c = a+b	824	1,213
Fonds de roulement - industriel	d	1,376	1,428
Fonds de roulement - autre	e	-102	-178
Immobilisations corporelles	f	3,380	3,099
Immobilisations incorporelles	g	1,714	1,838
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	h	196	202
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	i	204	207
Autres participations	j	10	4
Goodwill	k	2,624	2,652
Dénominateur	l = d+e+f+g+h+i+j+k	9,401	9,253
ROCE	m = c/l	8.8%	13.1%

Rapprochement des indicateurs sous-jacents du compte de résultat

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente des indicateurs de performance du compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classés en tant que capitaux propres en IFRS, mais traités comme de la dette dans les états sous-jacents, et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la déformation de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats dans le temps.

Compte de résultat consolidé T2

(en M€)	T2 2024			T2 2023		
	IFRS	Ajustements	Sous-jacent	IFRS	Ajustements	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	1,774	-	1,774	1,893	0	1,893
dont autres produits de l'activité	66	-	66	78	-	78
dont chiffre d'affaires net [2]	1,708	-	1,708	1,815	-	1,815
Coût des ventes	-1,192	-	-1,192	-1,259	-	-1,259
Bénéfice brut	582	-	582	635	-	635
Frais commerciaux	-80	-	-80	-80	-	-80
Frais administratifs	-183	0	-183	-132	-17	-149
Frais de recherche & développement	-80	-	-80	-84	-	-84
Autres gains & pertes d'exploitation [3]	-29	34	4	-40	33	-7
Résultat des entreprises associées & coentreprises	6	-	6	5	-	5
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure [4]	-32	32	0	-27	27	0
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques [5]	-10	10	0	-268	268	0
EBITDA	336	42	378	155	278	433
Amortissements & dépréciations d'actifs	-161	34	-128	-146	33	-112
EBIT	174	76	250	9	311	320
Charges nettes sur emprunts	-28	3	-25	-27	-	-27
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	0	-3	-3	0	-	0
Coût d'actualisation des provisions	-12	-2	-14	-5	0	-5
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-2	2	0	1	-1	0
Profit / perte (-) de la période avant impôts	131	75	207	-22	310	288
Impôts sur le résultat	-104	55	-49	38	-113	-75
Profit / perte (-) de la période	28	130	158	16	197	213
attribué aux actionnaires Syensqo	29	130	159	15	197	212
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-2	0	-2	1	0	1
Résultat de base par action (en €)	0.28	1.24	1.51	0.14	1.86	2.00
Résultat dilué par action (en €)	0.27	1.23	1.50	0.14	1.86	2.00

L'**EBITDA** sur une base IFRS s'est élevé à €336 millions, contre €378 millions sur une base sous-jacente. La différence de €42 millions s'explique par les ajustements suivants apportés aux résultats IFRS afin d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- €32 millions pour ajuster le "Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure" (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs), comprenant principalement les coûts encourus pour la restructuration d'Aroma Performance et les coûts de séparation principalement liés aux services informatiques après la scission de Solvay
- €10 millions pour ajuster les "Assainissements historiques & principaux litiges juridiques", principalement en raison de l'ajustement lié aux provisions pour l'environnement et aux frais juridiques

L'**EBIT** sur une base IFRS s'élève à €174 millions, contre €250 millions sur une base sous-jacente. La différence de €76 millions s'explique par les ajustements susmentionnés de €42 millions au niveau de l'EBITDA et €34 millions de "Amortissements & dépréciations d'actifs". Ces derniers comprennent l'impact non cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), consistant en des charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles, qui sont ajustées dans les "Autres gains et pertes d'exploitation".

Les **charges financières nettes** sur une base IFRS s'élèvent à €-43 millions. Les ajustements apportés aux charges financières sur une base IFRS sont principalement :

- €-3 millions pour le reclassement des coupons sur les obligations hybrides perpétuelles, qui sont traitées comme des dividendes selon les normes IFRS et comme des charges financières dans les résultats sous-jacents
- €-2 millions liés à l'impact de l'augmentation des taux d'actualisation sur les provisions environnementales
- €3 millions liés à la réévaluation des plans d'incitation à long terme pour lesquels les bénéficiaires recevront des actions Solvay
- €2 millions liés à l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les **impôts** sur une base IFRS s'élèvent à €-104 millions, contre €-49 millions sur une base sous-jacente. L'ajustement de €-55 millions concerne principalement les provisions pour dépréciation des impôts différés sur les pertes et des impôts différés sur les bénéfices non rapatriés.

Le **bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo** s'est élevé à €29 millions sur une base IFRS et à €159 millions sur une base sous-jacente. La différence de €130 millions reflète les ajustements susmentionnés de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts sur le revenu.

Compte de résultat consolidé S1

(en M€)	S1 2024			S1 2023		
	IFRS	Ajustements	Sous-jacent	IFRS	Ajustements	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	3,496	-	3,496	3,791	0	3,791
dont autres produits de l'activité	163	-	163	163	-	163
dont chiffre d'affaires net [2]	3,332	-	3,332	3,628	-	3,628
Coût des ventes	-2,331	-	-2,331	-2,493	-	-2,493
Bénéfice brut	1,165	-	1,165	1,298	-	1,298
Frais commerciaux	-154	-	-154	-142	-	-142
Frais administratifs	-345	0	-344	-264	-35	-299
Frais de recherche & développement	-160	-	-160	-171	-	-171
Autres gains & pertes d'exploitation [3]	-99	82	-16	-85	67	-18
Résultat des entreprises associées & coentreprises	10	-	10	10	-	10
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure [4]	-46	46	0	-56	56	0
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques [5]	-26	26	0	-194	194	0
EBITDA	653	87	740	692	214	906
Amortissements & dépréciations d'actifs	-306	67	-239	-297	67	-230
EBIT	347	155	501	395	281	677
Charges nettes sur emprunts	-49	2	-47	-57	-	-57
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	0	-6	-6	0	-	0
Coût d'actualisation des provisions	-12	-14	-26	-10	0	-10
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-4	4	0	2	-2	0
Profit / perte (-) de la période avant impôts	282	141	423	330	280	610
Impôts sur le résultat	-154	46	-109	-28	-110	-138
Profit / perte (-) de la période	128	186	314	302	170	472
attribué aux actionnaires Syensqo	129	186	315	300	170	470
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	0	-1	2	0	2
Résultat de base par action (en €)	1.22	1.77	2.99	2.83	1.61	4.44
Résultat dilué par action (en €)	1.21	1.76	2.97	2.83	1.61	4.44

L'**EBITDA** sur une base IFRS s'est élevé à €653 millions, contre €740 millions sur une base sous-jacente. La différence de €87 millions s'explique par les ajustements suivants apportés aux résultats IFRS afin d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- €46 millions pour ajuster le "Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure" (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs), comprenant principalement les coûts encourus pour la restructuration d'Aroma Performance et les coûts de séparation principalement liés aux services informatiques après la scission de Solvay
- €26 millions pour ajuster les "Assainissements historiques & principaux litiges juridiques", principalement en raison de l'ajustement lié aux provisions pour l'environnement et aux frais juridiques
- €15 millions pour exclure les pertes nettes liées aux couvertures énergétiques, afin de refléter la couverture économique correspondante (après le gain de la novation enregistré en 2023), incluse dans les autres gains et pertes d'exploitation.

L'**EBIT** sur une base IFRS s'élève à €347 millions, contre €501 millions sur une base sous-jacente. La différence de €155 millions s'explique par les ajustements susmentionnés de €87 millions au niveau de l'EBITDA et €67 millions de "Amortissements & dépréciations d'actifs". Ces derniers comprennent €67 millions pour l'impact non cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), consistant en des charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles, qui sont ajustées dans les "Autres gains et pertes d'exploitation".

Les **charges financières nettes** sur une base IFRS s'élèvent à €-65 millions, contre €-79 millions sur une base sous-jacente. Les ajustements apportés aux charges financières sur une base IFRS sont principalement :

- €-6 millions pour le reclassement des coupons sur les obligations hybrides perpétuelles, qui sont traitées comme des dividendes selon les normes IFRS et comme des charges financières dans les résultats sous-jacents
- €-14 millions liés à l'impact de l'augmentation des taux d'actualisation sur les provisions environnementales
- €2 millions liés à la réévaluation des plans d'incitation à long terme pour lesquels les bénéficiaires recevront des actions Solvay
- €4 millions sont liés à l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les **impôts** sur une base IFRS s'élèvent à €-154 millions, contre €-109 millions sur une base sous-jacente. L'ajustement de €46 millions concerne principalement les provisions pour dépréciation des impôts différés sur les pertes et des impôts différés sur les bénéfices non rapatriés.

Le **bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo** s'est élevé à €129 millions sur une base IFRS et à €315 millions sur une base sous-jacente. La différence de €186 millions reflète les ajustements susmentionnés de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts sur le revenu.

ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS ^[1]

Compte de résultat consolidé

(en M€)	IFRS			
	T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Chiffre d'affaires	1,774	1,893	3,496	3,791
dont autres produits de l'activité	66	78	163	163
dont chiffre d'affaires net [2]	1,708	1,815	3,332	3,628
Coût des ventes	-1,192	-1,259	-2,331	-2,493
Bénéfice brut	582	635	1,165	1,298
Frais commerciaux	-80	-80	-154	-142
Frais administratifs	-183	-132	-345	-264
Frais de recherche & développement	-80	-84	-160	-171
Autres gains & pertes d'exploitation [3]	-29	-40	-99	-85
Résultat des entreprises associées & coentreprises	6	5	10	10
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure [4]	-32	-27	-46	-56
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques [5]	-10	-268	-26	-194
EBIT	174	9	347	395
Charges d'emprunts [6]	-29	-44	-59	-94
Intérêts sur prêts & dépôts à court terme	7	24	14	44
Autres gains & pertes sur endettement net	-5	-7	-3	-7
Coût d'actualisation des provisions	-12	-5	-12	-10
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-2	1	-4	2
Profit / perte (-) de la période avant impôts	131	-22	282	330
Impôts sur le résultat	-104	38	-154	-28
Profit / perte (-) de la période	28	16	128	302
attribué aux actionnaires Syensqo	29	15	129	300
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-2	1	-1	2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base) [7]	105,218,808	105,876,417	105,221,210	105,876,417
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) [7]	106,034,581	105,876,417	105,895,337	105,876,417
Résultat de base par action (en €)	0.28	0.14	1.22	2.83
Résultat dilué par action (en €)	0.27	0.14	1.22	2.83

Etat consolidé du résultat global

(en M€)	IFRS			
	T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Profit / perte (-) de la période	28	16	128	302
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	29	-8	36	-6
Ecarts de conversion de filiales & coentreprises [8]	30	-26	109	-103
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	1	4	-1
Eléments recyclables	60	-33	149	-110
Profits et pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global	1	-	0	-
Réévaluations de passif net au titre des prestations définies	-24	-3	-29	10
Eléments non recyclables	-23	-3	-29	10
Impôts relatifs aux éléments recyclables et non-recyclables	-12	-6	-17	-3
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	25	-43	104	-104
Résultat global	53	-27	231	198
attribué à Syensqo	54	-27	232	197
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	-	0	1

[1] Non vérifié. Le S1 2024 et le S1 2023 font l'objet d'un examen limité par les auditeurs.

[2] Comme détaillé dans le rapport d'activité, le chiffre d'affaires net de €1,7 milliard au T2 2024 a augmenté de 5% en séquentiel, grâce à la croissance de Materials et de Consumer & Ressources. En glissement annuel, le chiffre d'affaires net a diminué de 5% organiquement par rapport au T2 2023, en raison de la baisse des prix, plus particulièrement dans Consumer & Ressources et dans Specialty Polymers.

[3] Les autres gains et pertes d'exploitation au S1 2024 comprennent €15 millions de pertes nettes liées aux couvertures énergétiques, "exclues de l'EBITDA sous-jacent" pour refléter la couverture économique correspondante (après le gain de la novation enregistré au cours de l'exercice 2023 avant la scission partielle).

[4] Le Résultat de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures au T2 2024 se rapporte principalement aux coûts de séparation encourus dans le contexte des systèmes informatiques du Groupe ainsi qu'à d'autres coûts liés à la scission partielle, tandis que les coûts du T2 2023 se rapportent principalement aux provisions pour restructuration qui ont été comptabilisées à la suite de la préparation de la scission partielle.

[5] Le résultat du T2 et du S1 2024 provenant des assainissements historiques & principaux litiges juridiques est principalement lié aux mises à jour périodiques des passifs environnementaux du Groupe. Au T2 2023, le Groupe a augmenté ses provisions environnementales de 229 M€ suite au règlement conclu avec le NJDEP résolvant certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey. Le montant du S1 2023 est partiellement compensé par le règlement final de €92 millions du litige relatif aux réclamations de Syensqo sur les violations environnementales par Edison. Le montant restant pour le T2 et le S1 2023 est principalement lié aux mises à jour périodiques des passifs environnementaux du Groupe.

[6] Le coût des emprunts et les intérêts sur les prêts et les dépôts à court terme pour chacune des périodes présentées ne sont pas comparables car la structure du capital dans les états financiers combinés du T2 et du S1 2023 est différente de la structure du capital après la réalisation de la scission partielle.

[7] La variation de l'impôt sur le résultat au T2 et au S1 2024 par rapport au T2 et au S1 2023 est principalement due à la comptabilisation, en 2024, de provisions pour dépréciation sur les impôts différés sur les pertes et les bénéfices non transmis. Les impôts sur le revenu du T2 et du S1 2023 comprennent les impôts différés comptabilisés pour l'augmentation de la provision pour les PFAS.

[8] Au cours de la période précédente, Syensqo n'était pas constituée en tant que groupe sous la forme d'une société holding unique et ses actions n'étaient donc pas cotées en bourse. Aux fins de la publication d'un chiffre comparatif du bénéfice par action et conformément à l'IAS 33 "Résultat par action", la direction a basé le calcul du bénéfice par action de base et dilué sur le nombre d'actions en circulation à la date de la scission partielle (105,876,417).

[9] Les écarts de conversion du T2 et du S1 2024 sont principalement dus au renforcement de l'USD par rapport à l'EUR. Les pertes du S1 2023 provenant des écarts de conversion des filiales et des opérations conjointes sont principalement liées à l'affaiblissement de l'USD par rapport à l'EUR au cours de la période.

[10] La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est principalement liée à une mise à jour des hypothèses démographiques (principalement au Royaume-Uni) au cours du T2 2024. L'année précédente, cette réévaluation avait été effectuée au T3 2023 plutôt qu'au T2 2023.

Tableau consolidé des flux de trésorerie (en M€)	IFRS			
	T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Profit / perte (-) de la période	28	16	128	302
Ajustements au profit / perte (-) de la période	316	425	570	719
Amortissements & dépréciations d'actifs	162	146	306	297
Résultat des entreprises associées & coentreprises	-6	-5	-10	-10
Dotations & reprises de provisions [1]	7	289	57	334
Autres éléments non opérationnels & non cash	7	2	-2	5
Charges financières nettes	43	31	65	66
Charges d'impôts	104	-39	154	28
Variation du fonds de roulement [2]	-219	-54	-259	-152
Utilisations de provisions	-35	-36	-82	-62
Dividendes reçus des entreprises associées & coentreprises	20	2	20	2
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de participations)	-67	-107	-89	-152
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	43	245	287	657
dont flux de trésorerie liés à la Scission Partielle et à la gestion du portefeuille et exclus du Free Cash Flow [3]	-18	-2	-63	-3
Acquisition (-) de filiales	-3	0	-3	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	-1	-2	-2	-7
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et aux parties liées	0	8	0	-3
dont avec le reste du groupe Solvay	0	8		-3
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et parties liées	0	150		150
dont Groupe Solvay [4]	0	150		150
Cession (+) de filiales et participations	3	6	3	5
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles et incorporelles	-166	-197	-272	-328
dont immobilisations corporelles [5]	-140	-178	-218	-292
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	-6	-51	-6	-51
dont immobilisations incorporelles	-26	-19	-54	-36
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	7	0
Modification des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay [6]	0	268		258
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-168	234	-267	73
Acquisition (-) / Vente (+) d'actions propres	-6	0	-7	
Nouveaux emprunts [7]	1,256	277	1,256	378
dont Groupe Solvay	0	273		365
Remboursements d'emprunts [8]	-1,386	-160	-1,403	-1,499
dont Groupe Solvay	0	-157		-1,478
Variation des autres actifs financiers	-20	12	-14	7
Paiement de passifs locatifs	-15	-15	-28	-28
Intérêts nets reçus/(payés) [9]	-14	-61	-22	-62
Coupons payés sur obligations hybrides perpétuelles	0	0	-13	
Dividendes aux actionnaires de Syensqo	-154		-154	
Dividendes versés au Groupe Solvay [6]		-436		-436
Dividendes reçus du Groupe Solvay [6]	0	246		1,274
Autres transactions avec le Groupe Solvay [6]	0	-275		-279
Injection de capital / remboursements des participations ne donnant pas le contrôle	9	0	9	
Autres	0	-2	0	-7
Flux de trésorerie des activités de financement	-331	-413	-377	-651
Variation nette de trésorerie & équivalents de trésorerie	-455	66	-357	79
Écarts de conversion	0	-12	-1	-16
Trésorerie à l'ouverture	1,247	254	1,150	244
Trésorerie à la clôture	793	307	793	307

[1] Les ajouts et reprises de provisions au T2 et au S1 2023 sont principalement liés à l'augmentation de €229 millions des provisions suite à la résolution avec le NJDEP concernant certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey, ainsi qu'à €41 millions liés à la provision pour restructuration dans le cadre du plan de séparation.

[2] Au T2 et au S1 2024, les variations du fonds de roulement comprennent le paiement de €167 millions au NJDEP. Se référer aux événements importants pour des détails.

[3] Les flux de trésorerie du T2 et du S1 2024 sont principalement dus aux paiements des coûts de séparation et des impôts liés à la scission partielle.

[4] Les remboursements de prêts des entreprises associées et non consolidées et des parties liées au cours des périodes précédentes présentées étaient dus à la restructuration du financement interne en préparation de la scission partielle.

[5] L'acquisition d'immobilisations corporelles au premier semestre 2024 comprend €67 millions liés à l'expansion du site PVDF à Tavaux.

[6] Voir note 5. Transactions avec le groupe Solvay.

[7] L'augmentation des emprunts au T2 et au S1 2024 est principalement liée à l'émission d'obligations de premier rang pour un montant nominal de US\$1,2 milliard et à l'émission d'un billet de trésorerie pour €150 millions. L'augmentation des emprunts au T2 et au S1 2023 concerne principalement des emprunts structurés et des prêts avec le reste du groupe Solvay pour financer les opérations quotidiennes des entités du groupe Syensqo avant la scission partielle et entièrement réglés lors de la scission partielle.

[8] Le remboursement des emprunts au T2 et au S1 2024 se rapporte principalement au remboursement du crédit-relais (€1 355 millions) mis en place par Syensqo à la fin de 2023 dans le cadre de la scission de Solvay. Le remboursement des emprunts du T2 et du S1 2023 est principalement lié à une transaction aux États-Unis, où une entité au sein du groupe Solvay restant a payé un dividende au groupe Syensqo de US\$1,1 milliard, ce qui a réduit pour le même montant le passif du compte bancaire interne que le groupe Syensqo avait avec cette entité appartenant au groupe Solvay restant. Les montants restants pour 2023 concernent principalement le règlement d'autres dettes avec le groupe Solvay restant avant la scission partielle.

[9] Les intérêts nets reçus/(payés) comprennent l'entrée de trésorerie de €7 millions due au règlement des instruments Treasury Lock. Voir note 4 pour plus de détails.

Etat consolidé de la situation financière (en M€)	2024	2023
	30 juin	31 décembre
Immobilisations incorporelles	1,661	1,659
Goodwill [1]	2,617	2,560
Immobilisations corporelles	3,625	3,494
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	197	188
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	91	94
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	201	207
Autres participations	13	19
Actifs d'impôt différé	539	661
Prêts & autres actifs	165	196
Autres instruments financiers	30	30
Actifs non courants	9,141	9,108
Stocks	1,287	1,244
Créances commerciales	1,040	907
Créances d'impôt	50	52
Dividendes à recevoir	0	1
Autres instruments financiers	63	48
Autres créances	363	385
Trésorerie & équivalents de trésorerie	793	1,150
Actifs courants	3,596	3,786
Total des actifs	12,738	12,894
Capital social	1,352	1,352
Primes d'émissions	1,022	1,022
Autres réserves	5,157	5,193
Participations ne donnant pas le contrôle	50	42
Total des capitaux propres	7,582	7,608
Provisions liées aux avantages du personnel	380	373
Autres provisions [2]	381	405
Passifs d'impôt différé	393	428
Dettes financières [3]	1,793	2,159
Autres passifs	78	76
Passifs non courants	3,026	3,442
Autres provisions [2]	154	297
Dettes financières [3]	495	154
Dettes commerciales	1,043	918
Dettes fiscales	53	58
Dividendes à payer	16	-
Autres passifs	370	417
Passifs courants	2,131	1,844
Total du passif	12,738	12,894

[1] La variation de l'écart d'acquisition est principalement due aux fluctuations des taux de change en 2024.

[2] Le 1er mars 2024, le règlement avec le NJDEP, consigné dans une ordonnance de consentement judiciaire, a obtenu l'approbation du tribunal et est devenu définitif et contraignant. Ainsi, au premier trimestre 2024, le règlement a été reclassé des Autres provisions aux Autres passifs courants avant d'être payé au deuxième trimestre 2024, lorsque le Groupe a effectué un paiement en espèces de 167 millions d'euros. Ainsi, au premier semestre 2024, les autres provisions ont diminué du montant du règlement. Voir les événements importants pour plus de détails.

[3] Voir la note 6 pour plus de détails.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère

(en M€)	Réerves de réévaluation (à la juste valeur)											
	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Capitaux propres investis attribuables à Syensqo / Résultats non distribués	Ecart de conversion	Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Plans de pension à prestations définies	Réserves totales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022					5,002	-130	4	3	44	4,922	24	4,946
Profit / perte (-) de la période	-	-	-	-	300	-	-	-	-	300	2	302
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-104	-	-2	4	-102	-1	-104
Résultat global	-	-	-	-	300	-104		-2	4	197	1	198
Transactions avec le Groupe Solvay					1,132					1,132		1,132
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2023					6,434	-234	4	1	48	6,252	23	6,275
Solde au 31 décembre 2023	1,352	1,022	-59	494	5,079	-302	8	-39	12	5,193	42	7,608
Profit / perte (-) de la période	-	-	-	-	129	-	-	-	-	129	-1	128
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	113	-7	35	-37	103	0	104
Résultat global	-	-	-	-	129	113	-7	35	-37	232	0	231
Injection de capital provenant d'intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Coût des plans de rémunération en actions	-	-	-	-	10	-	-	-	-	10	-	10
Dividendes	-	-	-	-	-170	-	-	-	-	-170	-	-170
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-	-	-	-13	-	-	-	-	-13	-	-13
Vente / acquisition (-) d'actions propres	-	-	-97	-	-	-	-	-	-	-97	-	-97
Autres	-	-	-	-	3	-	-	-	-	3	-	3
Solde au 30 juin 2024	1,352	1,022	-156	494	5,037	-189	0	-4	-25	5,157	50	7,582

[1] En juin 2024, Syensqo a racheté 90 000 actions Syensqo pour un montant de €8 millions dans le cadre du Programme de rachat d'actions. Le programme se poursuivra jusqu'au 20 décembre 2024 pour un montant supplémentaire de €90 millions. Le Groupe a comptabilisé un passif financier à court terme de €90 millions au 30 juin 2024 pour ce programme avec un débit correspondant pour les actions propres. Voir les informations générales et les événements importants pour plus de détails.

[2] Conformément à la législation fiscale belge, Syensqo SA a retenu un montant correspondant à l'impôt sur les dividendes (au taux de 30% ou à un taux réduit en application des conventions fiscales applicables), payés aux actionnaires bénéficiant habituellement d'une exonération du précompte mobilier (en vertu de l'article 264/1 du Code belge des impôts sur les revenus, de l'article 106 §5 ou de l'article 106 §6 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus). Le montant sera provisoirement retenu, non versé au Trésor belge et libéré par Syensqo SA lorsque le délai d'un an sera atteint.

Avant la scission partielle, Syensqo ne constituait pas un groupe avec une société mère conformément à la norme IFRS 10 États financiers consolidés. Par conséquent, le capital social, les primes d'émission, les actions propres et les bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période close le 30 juin 2023 ont été présentés comme des capitaux propres investis attribuables à Syensqo.

Avant la scission partielle, les écarts de change cumulés dans la conversion des opérations étrangères étaient évalués à leur valeur comptable incluse dans les états financiers consolidés du groupe Solvay pour les entités dédiées et au prorata des actifs nets transférés à Syensqo pour les entités mixtes. Les changements dans les capitaux propres qui résultent de transactions considérées comme étant immédiatement réglées par les capitaux propres et donc traitées comme des contributions ou des distributions aux actionnaires sont inclus dans la ligne "Transactions avec le groupe Solvay", dans les états des changements dans les capitaux propres. Ces contributions ou distributions aux actionnaires sont liées à des considérations spécifiques au carve-out, telles que l'allocation des coûts pour les services partagés, l'impact des résultats fiscaux recalculés sur la base des déclarations fiscales séparées, les charges de restructuration et les charges liées aux avantages sociaux, ainsi qu'à l'exécution du programme de gestion du passif.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

1. Informations générales et événements significatifs

Syensqo est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. La publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée par le conseil d'administration le 31 juillet 2024.

Passifs environnementaux

Le 28 juin 2023, Solvay Specialty Polymers USA, LLC ("Solvay Specialty Polymers"), une filiale de Syensqo SA, et le Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey ("NJDEP") ont annoncé un accord résolvant certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey.

L'accord, qui ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, a été structuré sous la forme d'une ordonnance de consentement judiciaire et a été présenté à la Cour américaine pour examen et approbation après une période de consultation publique. L'approbation du tribunal a été obtenue le 1er mars 2024 et est devenue définitive et contraignante.

Selon les termes de l'accord, Solvay Specialty Polymers a accepté de payer US\$75 millions au NJDEP pour les dommages aux ressources naturelles (NRD) et €100 millions pour financer les projets de remédiation PFAS du NJDEP dans les régions du New Jersey proches du site du groupe à West Deptford. Le règlement comprend des engagements pour Solvay Specialty Polymers d'achever les activités de remédiation qui ont commencé en 2013, y compris l'analyse de l'eau et du sol près du site de West Deptford. Solvay Specialty Polymers a accepté d'établir une source de financement de la réhabilitation d'un montant de US\$214 millions pour financer ces activités. Suite à ce règlement, Solvay Specialty Polymers a augmenté sa provision actuelle d'environ 250 millions de dollars américains (229 millions d'euros) au cours du deuxième trimestre 2023.

Suite à l'approbation du Judicial Consent Order par la Cour américaine, un montant de US\$180 millions a été reclassé des "Autres provisions (courantes)" aux "Autres passifs (courants)" au 31 mars 2024 et ce montant a été payé en avril 2024 (dans l'état des flux de trésorerie, il est inclus dans les variations du fonds de roulement pour le T2 et S1 2024). Le solde de la provision sera dépensé sur une période de 30 ans et est inclus dans les autres provisions non courantes.

La provision environnementale comptabilisée est basée sur la valeur actuelle nette des prévisions de flux de trésorerie nécessaires, pour l'année en cours et les années à venir, pour régler les obligations de remise en état. Cette provision représente les sorties de fonds estimées et ne tient pas compte des recouvrements attendus de la part de tiers, ni des indemnités d'assurance potentielles, dont la combinaison pourrait réduire de manière significative les coûts résultants.

Le groupe a présenté certaines demandes d'indemnisation au titre de son assurance responsabilité environnementale et a reçu et comptabilisé 32 millions d'euros en tant que règlement préliminaire de ces demandes d'indemnisation au titre de la police d'assurance en février 2024. D'autres indemnités d'assurance non comptabilisées et le recouvrement auprès de tiers contributeurs sont toujours en cours de discussion.

Emissions obligataires

Le 4 juin 2024, le Groupe a émis des obligations senior pour un montant nominal de US\$1,2 milliard en deux tranches :

- une obligation de US\$600 millions d'une durée de 5 ans avec un coupon fixe de 5,65 % ;
- une obligation de US\$600 millions d'une durée de 10 ans et assortie d'un coupon fixe de 5,85 %.

Le produit de l'émission d'obligations sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris le remboursement du crédit-relais mis en place par Syensqo à la fin de 2023 dans le cadre de la scission de Solvay. Le crédit-relais a été remboursé en juin 2024.

Les obligations sont comptabilisées comme des passifs financiers à long terme et évaluées au coût amorti conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers.

Voir la note 6 pour plus de détails.

Programme de rachat d'actions

Le 25 juin 2024, le groupe a lancé un programme de rachat d'actions. Le rachat d'actions Syensqo dans le cadre du programme vise à couvrir les obligations actuelles et futures des plans d'incitation à long terme actuels de Syensqo pour ses employés et sera effectué selon les termes et conditions de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire de Syensqo SA le 8 décembre 2023.

Dans le cadre de ce programme, Syensqo peut acquérir un maximum de 983 000 actions Syensqo. Le programme a débuté le 25 juin 2024 et se poursuivra jusqu'au 20 décembre 2024 au plus tard. Le programme peut être suspendu ou interrompu à tout moment et les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions seront conservées comme actions propres.

Le calendrier des rachats d'actions dépendra de divers facteurs, notamment des conditions du marché. Syensqo fournira des mises à jour régulières sur l'avancement de ses rachats d'actions, conformément à la législation applicable.

Au cours de la période du 25 juin 2024 au 28 juin 2024 inclus, Syensqo a racheté 90 000 actions Syensqo pour un montant de €8 millions dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les achats restants seront effectués par un intermédiaire financier indépendant dans le cadre d'un contrat de mandat discrétionnaire par lequel il s'engage à acquérir les 893 000 actions restantes pour un montant supplémentaire pouvant atteindre €90 millions. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe a comptabilisé un passif financier à court terme (dette financière courante) pour un montant maximum de €90 millions au 30 juin 2024 pour ce Programme de rachat d'actions.

Accord sur les questions fiscales aux États-Unis

Dans le cadre de la scission partielle, Syensqo et Solvay ont conclu un Accord sur les Questions Fiscales aux États-Unis ("l'AQF") destiné (entre autres) à préserver le traitement fiscal de la scission partielle et de la séparation des Activités américaines de SpecialtyCo et des Activités américaines de EssentialCo (la "scission américaine") dans le cadre de l'impôt fédéral sur le revenu.

En vertu de l'AQF américain, il est interdit à Syensqo et Solvay de prendre des mesures dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour conséquences que la scission partielle ou le spin-off américain (ou certaines transactions associées) ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal américain prévu, ou qui pourraient compromettre les conclusions, ou qui seraient incompatibles avec la décision de l'IRS ou l'avis fiscal susmentionné.

En outre, il est généralement interdit aux parties (sous réserve de certaines exceptions dans l'AQF américain), pendant la période de deux ans suivant l'achèvement de la scission partielle, de s'engager dans certaines acquisitions, fusions, liquidations, ventes et opérations de rachat concernant leurs actions et actifs respectifs qui pourraient compromettre l'exonération fiscale de la scission partielle ou de la scission américaine aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu.

Ni les obligations de Solvay ni celles de Syensqo en vertu de l'AQF américain ne sont limitées en montant ou soumises à un plafond.

Au 30 juin 2024, Syensqo n'avait pas connaissance d'une violation ou d'une prétendue violation par elle de ses obligations en vertu de l'AQF américain, et n'avait reçu aucune notification de Solvay concernant une violation ou une prétendue violation de celui-ci.

2. Méthodes comptables

Syensqo a préparé ses états financiers consolidés résumés sur une base semestrielle, conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ils n'incluent pas toutes les informations requises pour la préparation des états financiers consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés pour 2023 ont été publiés en avril 2024

En 2023, avant la Scission Partielle, une Réorganisation Juridique a eu lieu en réalisant : (i) le transfert d'actifs, de passifs et d'activités d'entités juridiques qui entreprenaient auparavant à la fois des activités de Spécialités et des activités du Groupe Solvay restant (appelées " Entités mixtes ") vers des entités juridiques existantes ou nouvelles dédiées soit aux Activités de Spécialités, soit aux activités du Groupe Solvay restant ; et (ii) la réorganisation de la propriété au sein du Groupe Solvay de toutes les entités juridiques existantes entièrement dédiées aux Activités de Spécialités avant la Réorganisation Juridique (" Entités Dédiées "), de toutes les entités juridiques existantes qui étaient des Entités Mixtes avant la Réorganisation Juridique et desquelles les activités du Groupe Solvay restant ont été retranchées, et de toutes les nouvelles entités juridiques auxquelles les Activités de Spécialités ont été retranchées dans le cadre de la Réorganisation Juridique. La réorganisation juridique est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est exclu du champ d'application de la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". En l'absence de norme IFRS spécifiquement applicable à une telle transaction, la direction a choisi d'appliquer la méthode de la mise en commun des intérêts dans les états financiers consolidés de Syensqo, sur la base des valeurs comptables historiques des actifs et des passifs des entités qui se regroupent. Syensqo SA est l'entité continue de l'entité déclarante reflétée dans les états financiers combinés de SpecialtyCo.

La préparation des chiffres pour le groupe Syensqo en 2023 avant la date de la scission partielle et, par conséquent, les chiffres pour la période se terminant le 30 juin 2023, ont exigé de la direction qu'elle applique des méthodes et des politiques comptables basées sur des jugements. L'application de ces jugements, y compris la manière dont les entités au sein du groupe Solvay existant ont été combinées, a affecté les montants déclarés des actifs et des passifs au 30 juin 2023 ainsi que les montants déclarés des produits et des charges avant la date de la scission partielle.

Les jugements comptables critiques et les principales sources d'incertitude en matière d'estimation figurant dans les états financiers consolidés de 2023 restent applicables. Des mises à jour pertinentes sur des sujets spécifiques sont incluses dans ces notes et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés 2023.

Ci-dessous se trouvent les normes, interprétations et amendements qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024 et qui sont pertinents pour le Groupe. Une évaluation a été faite et ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

Accords de financement avec les fournisseurs – Modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7

En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 7 État des flux de trésorerie et à l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement avec les fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les exigences en matière d'informations à fournir dans les amendements visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Les règles de transition précisent qu'une entité n'est pas tenue de fournir les informations dans les périodes intermédiaires de l'année de l'application initiale des amendements. Par conséquent, les amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe.

Amendements à l'IFRS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail

In septembre 2022, l'IASB a publié un document intitulé "Passif au titre d'un contrat de location dans le cadre d'une cession-bail (amendements à l'IFRS 16)", avec des amendements qui clarifient la manière dont un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences de l'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" (IFRS 15) pour être comptabilisées en tant que vente. Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe.

Amendements à l'IAS 1 : Classification des passifs comme courants ou non courants

En janvier 2020 et en octobre 2022, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 de l'IAS 1 afin de préciser les exigences relatives au classement des passifs en tant que courants ou non courants. Les amendements clarifient :

- Qu'entend-on par "droit de différer le règlement" ?
- Le droit de différer le règlement doit exister à la fin de la période de reporting ;
- Que la classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report ;
- Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification.

En outre, une exigence a été introduite selon laquelle une entité doit fournir des informations lorsqu'un passif résultant d'un contrat de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses futures dans un délai de douze mois. Les amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires du groupe.

Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier Deux - Amendements à IAS 12

La législation du deuxième pilier a été promulguée ou pratiquement promulguée dans certaines juridictions dans lesquelles le Groupe opère, notamment en Belgique où se trouve l'entité mère ultime. La législation entre en vigueur pour l'exercice financier du Groupe commençant le 1er janvier 2024.

Syensqo SA suit de près les lois adoptées par les différentes juridictions à la suite des initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne concernant l'impôt minimum mondial de 15% dans le cadre du deuxième pilier, ainsi que l'impact potentiel de ces lois.

Le Groupe a effectué les calculs du Q2 2024 Transitional CbCR Safe Harbour (TCSH) sur la base des chiffres du 30 juin 2024 et de la classification des entités du deuxième pilier, en partant de l'hypothèse raisonnable que le Groupe bénéficiera de la qualification CbCR ("Qualified CbCR") pour l'éligibilité dans le cadre du deuxième pilier Safe Harbour.

D'après notre évaluation, le Chili, les Émirats Arabes Unis et le Luxembourg sont les seules juridictions qui n'entrent pas dans le champ d'application du TCSH. Toutefois, sur la base du calcul complet du deuxième pilier qui a été effectué, l'impôt complémentaire qui serait dû est négligeable.

Les données relatives aux entités non consolidées (y compris les co-entreprises GloBE) n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

Sur la base de ce qui précède, aucune provision pour impôt au titre du deuxième pilier n'a été comptabilisée au 31 mars 2024 et le Groupe, à sa connaissance, ne prévoit pas de changements significatifs dus à la mise en œuvre progressive du deuxième pilier dans diverses juridictions à l'avenir.

Le groupe continuera à effectuer des analyses techniques fiscales et à développer ses outils et processus au cours des prochains mois et continuera à impliquer, informer et éduquer les principales parties prenantes, tant internes qu'externes.

3. Présentation par segment

Syensqo est organisé par segments opérationnels, tels que décrits ci-après :

- **Materials**, comprenant les GBU's Composite Materials et Speciality Polymers. Le segment Materials offre un portefeuille unique de polymères et de technologies composites de haute performance utilisés principalement dans les applications de mobilité durable. Ses solutions permettent de réduire le poids et d'améliorer les performances tout en réduisant les émissions de CO2 et en améliorant l'efficacité énergétique. Les principaux marchés desservis comprennent la mobilité de nouvelle génération dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, des soins de santé et de l'électronique.
- **Consumer & Resources** offre une expertise unique en matière de formulation et d'application grâce à des formulations spécialisées personnalisées pour la chimie des surfaces et le comportement des liquides, maximisant le rendement et l'efficacité des processus dans lesquels elles sont utilisées tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance, et Oil & Gas se concentrent sur des domaines spécifiques tels que les ressources (amélioration du rendement de l'extraction des métaux, des minéraux et du pétrole), les applications industrielles (telles que les revêtements) ou les biens de consommation et les soins de santé (y compris la vanilline et le guar pour les soins domestiques et personnels).
- **Corporate & Business Services** comprend les services corporate centralisés, tels que la recherche et l'innovation, les unités de cogénération dédiées aux activités de Syensqo et le développement de nouvelles activités (DNA).

Rapprochement des résultats par segment, sous-jacents & IFRS

(en M€)

	T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Chiffre d'affaires net	1,708	1,815	3,332	3,628
Materials	988	1,094	1,928	2,117
Consumer & Resources	720	720	1,404	1,508
Corporate & Business Services	0	1	0	3
EBITDA sous-jacent	378	433	740	906
Materials	303	365	614	727
Consumer & Resources	125	107	231	258
Corporate & Business Services	-50	-39	-105	-79
Amortissements & dépréciations d'actifs sous-jacents	-128	-112	-239	-230
EBIT sous-jacent	250	320	501	677
Impact comptable des Novation des couvertures énergie et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	-34	-33	-82	-67
Allocation des coûts corporate	-	18	-	35
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-32	-27	-46	-56
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	-10	-268	-26	-194
EBIT	174	9	347	395
Charges financières nettes	-43	-31	-65	-66
Profit / perte (-) de la période avant impôts	131	-22	282	330
Impôts sur le résultat	-104	38	-154	-28
Profit / perte (-) de la période des activités poursuivies	28	16	128	302
Profit / perte (-) de la période	28	16	128	302
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	2	-1	1	2
attribué aux actionnaires Syensqo	29	15	129	300
Investissements des activités poursuivies	-176	-161	-294	-305
Materials	-127	-110	-205	-206
Consumer & Resources	-32	-43	-56	-80
Corporate & Business Services	-17	-8	-33	-19

Fonds de roulement par segment

(en M€)	Stocks		Créances commerciales		Dettes commerciales	
	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2024	31 décembre 2023
Materials	814	792	579	485	-471	-392
Consumer & Resources	465	444	419	380	-408	-357
Corporate and Business Services	8	9	42	42	-164	-169
Total Syensqo	1,287	1,244	1,040	907	-1,043	-918

Le Groupe n'a pas d'impact saisonnier significatif sur ses états financiers consolidés résumés. Le Groupe a comptabilisé €1,8 million d'euros de ventes intersectorielles au S1 2024.

Pour plus de détails sur les rapprochements entre les données sous-jacentes et les données IFRS, veuillez vous référer à la section " Business Review ". Pour plus de détails sur la performance par segment, veuillez vous référer à la note 3 de la section " Business Review ".

4. Instruments financiers

Méthodes de valorisation

Par rapport au 31 décembre 2023, il n'y a pas de changement dans les techniques d'évaluation.

Juste valeur des instruments financiers évalués à leur coût amorti

Pour tous les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière de Syensqo, la juste valeur de ces instruments financiers au 30 juin 2024 n'est pas significativement différente de celle publiée dans la note F32 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

(en M€)	30 juin 2024				31 décembre 2023				Variation
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Détenus à des fins de transaction	0	13	0	13	0	12	0	12	1
Risque de change	0	5	0	5	0	4	0	4	1
Cours de l'action Syensqo	0	6	0	6	0	8	0	8	-2
Indice	0	2	0	2	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15	0	46	61	19	0	49	68	-7
Cours de l'action Solvay	15	0	0	15	19	0	0	19	-4
New Business Development	0	0	46	46	0	0	49	49	-3
Couverture de flux de trésorerie	0	9	0	9	0	18	0	18	-10
Risque de change	0	8	0	8	0	9	0	9	-2
Risque d'énergie	0	0	0	0	0	6	0	6	-6
Risque CO2	0	1	0	1	0	3	0	3	-2
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	26	26	0	0	26	26	0
New Business Development	0	0	26	26	0	0	26	26	0
Total (actif)	15	21	73	109	19	30	75	124	-16
Détenus à des fins de transaction	0	-7	0	-7	0	-2	0	-2	-5
Risque de change	0	-6	0	-6	0	-2	0	-2	-4
Indice	0	-2	0	-2	0	0	0	0	-2
Couverture de flux de trésorerie	0	-16	0	-16	0	-49	0	-49	33
Risque de change	0	-9	0	-9	0	-3	0	-3	-6
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	-29	0	-29	29
Risque d'énergie	0	-4	0	-4	0	-17	0	-17	13
Risque CO2	0	-3	0	-3	0	0	0	0	-3
Total (passif)	0	-23	0	-23	0	-51	0	-51	28

Le tableau "Instruments financiers évalués à la juste valeur" fournit une analyse des instruments financiers qui, après leur comptabilisation initiale, sont évalués à la juste valeur, regroupés dans les niveaux 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur. Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction et comme instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie sont principalement regroupés dans les niveaux 1 et 2. Ils sont évalués à leur juste valeur sur la base de modèles de prix à terme et de swaps utilisant des calculs de valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données, notamment les taux de change au comptant et les taux d'intérêt des monnaies respectives, les écarts de base entre les monnaies respectives, les courbes des taux d'intérêt et les courbes des taux à terme de la marchandise sous-jacente. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais d'OCI et par le biais du compte de résultat sont présentés dans les niveaux 1 et 3. La juste valeur des instruments présentés au niveau 3 est mesurée sur la base des lignes directrices recommandées par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV).

Conformément aux règles internes du groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de la juste valeur incombe (a) au département de la trésorerie pour les instruments financiers dérivés non liés aux services publics et les passifs financiers non dérivés, (b) au département du développement durable et de l'énergie pour les instruments financiers dérivés liés aux services publics et (c) au département des finances pour les actifs financiers non dérivés.

Le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de reporting. Au cours du trimestre, aucun transfert de ce type n'a eu lieu.

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière de Syensqo, la juste valeur de ces instruments au 30 juin 2024 a changé par rapport au 31 décembre 2023 en raison du règlement du swap de risque de taux d'intérêt (instrument T-Lock, passif financier de 29 millions d'euros au 31 décembre 2023) et du règlement des contrats d'énergie. Il convient de noter que la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a été appliquée au swap de taux d'intérêt et que, par conséquent, les variations de la juste valeur ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le règlement net des intérêts (7 millions d'euros) sur ces instruments de couverture sera comptabilisé dans le compte de résultat comme faisant partie des coûts de financement, réduisant ainsi l'impact sur le compte de résultat des charges d'intérêts générées par les obligations de premier rang (émises en juin 2024), sur la durée de vie des obligations.

5. Transactions avec le groupe Solvay restant

Dividendes payés au / reçus du groupe Solvay et autres transactions avec le groupe Solvay restant

Au cours de la période de reporting précédente, Syensqo n'était pas constituée en tant que groupe sous une société holding unique et les entités dédiées et mixtes de Syensqo détenaient des investissements dans des filiales du groupe Solvay restant et vice-versa.

Ces investissements dans des filiales du groupe Solvay restant ont été éliminés des capitaux propres dans les états financiers combinés de Syensqo pour l'exercice clos le 31 mars 2023. En conséquence, la trésorerie provenant des dividendes payés par les Entités Syensqo dédiées ou mixtes au Groupe Solvay restant ou reçus par Syensqo des filiales du Groupe Solvay restant est présentée dans les lignes "Dividendes payés au Groupe Solvay" et "Dividendes reçus du Groupe Solvay", respectivement, dans les États consolidés des flux de trésorerie. Ils sont également inclus dans les "Transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les flux de trésorerie associés aux augmentations de capital, aux remboursements de capital ou aux transferts de ces investissements dans des filiales du groupe Solvay restant sont également présentés dans les "Autres transactions avec le groupe Solvay" dans les états consolidés des flux de trésorerie et font maintenant partie des "Transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Certaines transactions d'exploitation et d'investissement de Syensqo sont présentées sur une "base brute" :

- les charges et produits d'exploitation sont présentés comme des flux de trésorerie d'exploitation ;
- les acquisitions et ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, filiales et autres investissements sont présentées comme des flux de trésorerie d'investissement et, simultanément, les contributions de / distributions au Groupe Solvay restant sont présentées dans le flux de trésorerie des activités de financement comme "Autres transactions avec le Groupe Solvay", chaque fois que ces transactions ne se traduisent pas en fin de compte par des mouvements de "Trésorerie et équivalents de trésorerie" pour Syensqo.

Cela se produit pour le découpage des transactions Syensqo susmentionnées dans les entités mixtes qui sont devenues partie du groupe Solvay restant, étant donné que la "trésorerie et les équivalents de trésorerie" de ces entités ne sont pas inclus dans les états consolidés de la position financière.

Les impôts courants provenant des résultats de Syensqo dans les entités mixtes du groupe Solvay restant, les coûts de restructuration liés aux provisions réglées par le groupe Solvay restant, les charges liées aux avantages du personnel pour les obligations à prestations définies conservées par le groupe Solvay restant et les charges pour l'utilisation des actifs partagés des entités mixtes sont des exemples supplémentaires de transactions considérées comme étant immédiatement réglées par le groupe Solvay restant et accumulées dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

La présentation sur une "base brute" est considérée comme reflétant mieux la performance de l'entreprise en termes de génération de flux de trésorerie.

Les mouvements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie résultant des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement des activités du groupe Solvay restant, qui se sont produits dans les entités mixtes qui ont été intégrées à Syensqo sur la base de la réorganisation juridique, ne sont pas inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement. Ils sont plutôt présentés dans la ligne "Autres transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des capitaux propres, étant donné que la variation correspondante de la "trésorerie et des équivalents de trésorerie" est incluse dans l'état consolidé de la situation financière.

Les détails de la ligne "Autres transactions avec le groupe Solvay" et la réconciliation entre les montants correspondants dans les états consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Transactions avec le groupe Solvay

(en M€)	T2 2024	T2 2023	S1 2024	S1 2023
Découpage des entités mixtes	-	30	-	7
Augmentation / réduction de capital, transfert d'actions avec le groupe Solvay restant	-	-298	-	-287
Trésorerie et équivalents de trésorerie transférés lors de la scission	-	-	-	-
Coûts de restructuration	-	13	-	17
Impôts courants	-	-19	-	-15
Total des autres transactions avec le groupe Solvay dans le tableau des flux de trésorerie	-	-275	-	-279
Dividendes payés au groupe Solvay	-	-436	-	-436
Dividendes reçus du groupe Solvay	-	246	-	1,274
Impôts différés	-	-2	-	-3
Autres	-	578	-	576
Total des autres transactions avec le groupe Solvay dans l'état des variations des capitaux propres	-	111	-	1,132

Dans le cadre de la mise en œuvre de la structure du capital cible (principalement aux États-Unis), une entité du groupe Solvay restant a payé un dividende au groupe Syensqo de US\$1,1 milliard, ce qui a réduit pour le même montant le passif du compte bancaire interne que le groupe Syensqo avait avec cette entité appartenant au groupe Solvay restant.

Modifications des comptes bancaires internes avec le groupe Solvay restant

Les comptes bancaires internes entre Syensqo et le groupe Solvay restant, en place sur les périodes présentées et éliminés dans le cadre des procédures de consolidation appliquées pour les états financiers consolidés du groupe Solvay, ont été réintégrés dans les états financiers consolidés de Syensqo.

Lorsque ces comptes bancaires internes, faisant partie du système de cash pooling, étaient en position d'actif structurel pour Syensqo, les changements y afférents sont présentés sur la ligne "Variation des comptes bancaires internes avec le groupe Solvay restant" dans le cadre des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

À la fin du mois de décembre 2023, il n'y a plus de comptes bancaires internes restants entre Syensqo et le Groupe Solvay restant, car les comptes ont été réglés au moment de la Scission partielle ou avant, suite à la réalisation de la Réorganisation juridique.

Services fournis par le groupe Solvay

Le groupe Solvay a fourni des services partagés à Syensqo, tels que, mais sans s'y limiter, les services fiscaux, juridiques, comptables, informatiques, les services liés au personnel et la trésorerie. Les coûts de ces services, tels qu'ils étaient historiquement facturés aux activités de Syensqo et inclus dans le compte de résultat consolidé condensé sur la base de leurs montants historiques, s'élevaient à €100 millions au T2 2023 et à €200 millions au S1 2023.

Le personnel et les activités liés à ces services partagés sont fournis à Syensqo par le groupe Solvay dans le cadre de contrats de services transitoires, qui sont entrés en vigueur à la date de la scission partielle.

Les coûts liés aux fonctions corporate encourus au profit du groupe Solvay, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts pour le Conseil d'Administration de Solvay SA, l'équipe de direction exécutive, les relations avec les investisseurs et la communication corporate, n'ont pas été inclus dans les états financiers combinés condensés pour la période se terminant le 30 juin 2023. Ces coûts s'élèvent à 29 millions € au T2 2023 et à 60 millions € au S1 2023 pour l'ensemble du groupe Solvay. Sur la base de l'utilisation relative de Syensqo par rapport au reste du groupe Solvay, une partie de ces coûts corporate a été incluse dans l'EBITDA sous-jacent pour €18 millions (voir Réconciliation des mesures de performance alternatives à la page 10 pour plus d'informations).

6. Dette nette

(en M€)	30 juin 2024	31 décembre, 2023
Facilités Bridge-to-Bond		1,338
Émission d'obligations pour un montant de 1,2 milliard d'USD en 2024	1,116	
Obligations 2027 pour un montant de 500 millions d'EUR	498	498
Obligations Cytec	153	147
Sous-total : facilités de crédit-relais et obligations	150	0
Dettes de location	232	219
Autres dettes financières	140	111
Total des dettes financières courantes et non courantes (a)	2,289	2,313
Trésorerie & équivalents de trésorerie	-793	-1,247
Autres instruments financiers (c)	-93	-71
Dette nette totale (a+b+c)	1,403	995

La dette financière à la fin juin 2024 comprend €1 116 millions liés à l'émission d'obligations de premier rang pour un montant nominal de US\$1,2 milliard. Le produit de l'émission d'obligations a été utilisé pour rembourser les facilités de crédit relais d'un montant de €1 338 millions.

Pour atténuer le risque de taux d'intérêt de l'émission d'obligations de premier rang, le Groupe a acquis des instruments de trésorerie (Treasury Lock) au quatrième trimestre 2023. Ces instruments ont été comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie et ont été réglés après l'émission d'obligations de premier rang. Le règlement s'est traduit par une entrée de trésorerie pour le Groupe de €7 millions au T2 2024.

Les 4 et 5 septembre 2023, le groupe Solvay a annoncé les résultats des transactions de gestion du passif relatives à certaines obligations de premier rang et hybrides libellées en euros. Les transactions comprenaient une demande de consentement des détenteurs d'obligations à la substitution, effective à la réalisation de la Scission partielle, de Syensqo SA/NV à Solvay en tant qu'émetteur des €500 000 000 d'obligations à taux fixe de 2,750 % échéant le 2 décembre 2027 (ISIN : BE6282460615) (les "Obligations 2027"). Syensqo SA/NV a été substituée à Solvay en tant qu'émetteur des Obligations 2027, avec effet à la date de la Scission Partielle, et sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à certaines conditions énoncées dans l'avis de sollicitation de consentement.

Les obligations de premier rang à 3,95 % échéant en 2025 émis par Cytec Industries Inc. (CUSIP : 232820 AK6) (les "Obligations Cytec 2025") resteront en circulation pour un montant de US\$163.495.000 (nominal). Solvay SA restera le garant des Obligations Cytec 2025 et, à compter de la date de la Scission partielle, Syensqo fournira une contre-garantie à Solvay pour tout paiement à effectuer au titre des Obligations Cytec 2025. Il n'y a pas d'impact comptable de la contre-garantie dans les états financiers consolidés condensés de Syensqo.

Les obligations Cytec arriveront à échéance en juin 2025 et sont donc reclassées en dettes financières courantes au 30 juin 2024.

Un billet de trésorerie de €150 millions a été émis en juin 2024 et arrivera à échéance en plusieurs phases au T3 et T4 2024.

Le 25 juin 2024, le groupe a lancé un programme de rachat d'actions. Le programme de rachat d'actions se poursuivra jusqu'au 20 décembre 2024 pour un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à €90 millions. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe a comptabilisé un passif financier à court terme de €90 millions au 30 juin 2024 pour ce programme de rachat d'actions (inclus dans les "Autres dettes financières" dans le tableau ci-dessus).

7. Evénements postérieurs à la date de clôture

Conformément à l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, Syensqo publie sur son site web des informations relatives à l'exécution de son programme de rachat d'actions, annoncé le 25 juin 2024.

8. Déclarations des personnes responsables

Ilham Kadri, Directrice Générale, et Christopher Davis, Directeur Financier, du Groupe Syensqo, déclarent qu'à leur connaissance:

- L'information financière consolidée résumée, préparée conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire telle que adoptée par l'Union européenne, reflète une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Syensqo ;
- Le rapport de gestion contient une présentation fidèle des événements importants survenus au cours de l'année 2023, et de leur impact sur l'information financière consolidée résumée ;
- Les principaux risques et incertitudes sont conformes à l'évaluation présentée dans la section "Gestion des risques" du rapport annuel intégré 2023 de Syensqo, compte tenu de l'environnement économique et financier actuel.

Rapport du commissaire à l'organe d'administration de Syensqo SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de 6 mois close le 30 juin 2024

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé de la situation financière de Syensqo SA arrêté au 30 juin 2024 ainsi que le compte de résultats consolidé, des états consolidés du résultat global, des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). L'organe d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de 6 mois close le 30 juin 2024 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Diegem, 31 juillet 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Marie Kaisin *
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

Ref: 25MK0004

GLOSSAIRE

Activités abandonnées : composante du Groupe dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- Représente une branche d'activité ou une zone géographique d'opérations importante et distincte
- Fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une branche d'activité ou d'une zone géographique d'opérations importante et distincte ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Ajustements : chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif. Ces ajustements comprennent :

- Résultats de la gestion de portefeuille et des restructurations majeures,
- Résultats de l'assainissement de l'héritage et de litiges importants,
- Amortissement des actifs incorporels résultant de l'allocation du prix d'achat (PPA) et de l'augmentation des stocks dans la marge brute,
- Les résultats financiers nets liés aux variations des taux d'actualisation, les coupons des obligations hybrides déduits des capitaux propres selon les normes IFRS et les effets de la gestion de la dette (comprenant principalement les gains/(pertes)) liés au remboursement anticipé de la dette,
- Ajustements du résultat des capitaux propres pour les gains ou pertes de valeur, les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette et la contribution au résultat des capitaux propres IFRS des investissements en capitaux propres cédés au cours de la période,
- Résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur,
- les gains et pertes liés à la gestion des couvertures de CO2 non comptabilisées comme couvertures de flux de trésorerie, reportés dans les ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique,
- Réévaluation des plans d'incitation à long terme liés aux actions du groupe Solvay et des instruments de couverture correspondants,
- Effets fiscaux liés aux éléments énumérés ci-dessus et à la charge ou au produit d'impôt des années précédentes.

Tous les ajustements précités s'appliquent aux activités poursuivies et aux activités abandonnées, et incluent les impacts sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Autres produits de l'activité : produits comprenant essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et au cœur de métier de Syensqo.

Cash conversion est un ratio utilisé pour mesurer la conversion de l'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : $((EBITDA \text{ sous-jacent} + / - \text{Variation du besoin en fonds de roulement} - \text{Dépenses d'investissement de maintenance}) / EBITDA \text{ sous-jacent})$. Les dépenses d'investissement de maintien comprennent les dépenses d'investissement pour la maintenance, la mise en œuvre de la stratégie One Planet et les initiatives de transformation numérique, ainsi que le paiement des obligations locatives.

Cash flow provenant des activités opérationnelles, ou cash flow opérationnel, sont ceux générés/(utilisés par) les principales activités productrices de revenus du groupe et d'autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

CGU : Cash Generating Unit - Unité génératrice de cash

Charges financières nettes : charges nettes sur emprunts et coûts d'actualisation des provisions (à savoir celles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux engagements HSE).

Charges nettes sur emprunts : coûts des emprunts, nets des intérêts sur prêts et produits de placement et autres gains et pertes sur la dette nette.

Chiffre d'affaires net : Vente de biens et prestations de services à valeur ajoutée liées au savoir-faire et aux métiers de Syensqo. Le chiffre d'affaires net exclut les Autres produits de l'activité.

Cotisations obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés : pour les régimes capitalisés, les contributions aux actifs des régimes correspondant aux montants devant être versés au cours de la période considérée, conformément aux accords passés avec les fiduciaires ou la réglementation, ainsi que, pour les régimes non capitalisés, les prestations versées aux bénéficiaires.

Conversion en cash est un ratio utilisé pour mesurer la conversion d'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : $(EBITA \text{ sous-jacent} + \text{Capex des activités poursuivies}) / EBITDA \text{ sous-jacent}$.

Croissance organique : croissance du chiffre d'affaires net ou de l'EBITDA sous-jacent, à l'exclusion des changements de périmètre (liés à de petites fusions et acquisitions n'entraînant pas de retraitements) et des effets de conversion des devises. Le calcul est effectué en rebasant la période précédente au périmètre d'activité et au taux de conversion des devises de la période actuelle.

CTA : Currency Translation Adjustment : écart de conversion.

Désendettement opérationnel : Réduction des passifs (dette financière nette ou provisions) à travers la performance opérationnelle uniquement, i.e. hors impacts fusions et acquisitions et périmètre, ainsi que les impacts de réévaluations (changement de taux de change, d'inflation, de mortalité, d'actualisation).

Dette nette financière : Dettes financières non courantes + Dettes financières courantes - Trésorerie & équivalents de trésorerie - Autres instruments financiers. La dette nette financière sous-jacente a pour effet de retraiter en dette 100% des obligations hybrides perpétuelles,

considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS. C'est un indicateur clé de la solidité de la situation financière du Groupe, et qui est largement utilisé par les agences de notation.

EBIT : Résultat avant intérêts et impôts. C'est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité opérationnelle du Groupe quelle que soit la structure de financement.

EBITDA : Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels.

Effet de levier (ou ratio de levier) : Dette nette / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois. Effet de levier sous-jacent = dette nette sous-jacente / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois.

Prix nets : Différence entre la variation des prix de vente et la variation des coûts variables.

Fonds de roulement net : Stocks, créances commerciales et autres créances courantes, moins dettes commerciales et autres dettes courantes.

Free cash flow : Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions ou aux cessions de filiales, des sorties de trésorerie liées aux contributions volontaires aux régimes de retraite, étant donné qu'elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette, et des flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille, tels que les coûts externes non récurrents du découpage interne et les impôts y afférents...), les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales et des flux de trésorerie associés au projet de scission partielle), et les autres investissements, et à l'exclusion des prêts aux entreprises associées et des participations non consolidées, et de la comptabilisation des créances affacturées), le paiement des dettes de location, et l'augmentation/diminution des emprunts liés à l'assainissement de l'environnement. Avant l'adoption de la norme IFRS 16, les paiements au titre des contrats de location simple étaient inclus dans les flux de trésorerie disponibles. Suite à l'application de la norme IFRS 16, les contrats de location étant généralement considérés comme étant de nature opérationnelle, les flux de trésorerie disponibles intègrent le paiement du passif locatif (à l'exclusion des charges d'intérêts). L'exclusion de cet élément dans le flux de trésorerie disponible se traduirait par une amélioration significative du flux de trésorerie disponible par rapport aux périodes précédentes, alors que les opérations elles-mêmes n'ont pas été affectées par la mise en œuvre de l'IFRS 16. Il s'agit d'une mesure de la génération de trésorerie, de l'efficacité du fonds de roulement et de la discipline en matière de capital du groupe.

Free cash flow aux actionnaires de Syensqo : Free cash flow après le paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash-flow disponible aux actionnaires de Syensqo pour payer leur dividende et/ou réduire la dette financière nette.

Free cash flow conversion ou **conversion des flux de trésorerie disponible** : est calculé comme le rapport entre les flux de trésorerie disponibles aux actionnaires de Syensqo sur les 12 derniers mois en glissement (avant compensation des dividendes versés aux actionnaires ne donnant pas le contrôle) et l'EBITDA sous-jacent sur les 12 derniers mois en glissement.

GBU : Global business unit - Unité opérationnelle globale.

IFRS : International Financial Reporting Standards.

Gearing (ratio d'endettement) est une mesure de la structure du capital et se définit comme suit : Dette nette sous-jacente / (Dette nette sous-jacente + Fonds propres).

Indicateurs extra-financiers : Indicateurs utilisés pour mesurer la performance de l'entreprise en matière de développement durable, en complément des indicateurs financiers. Syensqo a sélectionné 5 indicateurs qui sont inclus dans l'initiative ONE Planet.

Investissements (Capex) : Montants payés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, et les montants payés pour les dettes de location (à l'exclusion des intérêts versés), présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, à l'exclusion de l'acquisition d'actifs liés au projet de scission partielle. Cet indicateur est utilisé pour gérer les capitaux employés dans le groupe.

Intensité de Recherche & innovation : ratio entre recherche & innovation / chiffre d'affaires net.

LTM : Last Twelve Months - Douze derniers mois

OCI : Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global.

PP : Point de pourcentage, utilisé pour exprimer l'évolution de ratios.

BPS : Point de base, utilisée pour exprimer l'évolution des ratios.

PPA : Allocation du Prix d'Acquisition - impacts comptables des acquisitions, concernant essentiellement Rhodia et Cytec.

Pricing power : la capacité à créer un effet prix nets positif.

Recherche & innovation : coûts de recherche et développement reconnus dans le compte de résultats et en tant que capex, avant déduction des subsides, royalties et des charges d'amortissements y relatifs. Cet indicateur mesure l'effort de trésorerie total dans la recherche et l'innovation, que les coûts aient été passés en charges ou capitalisés.

Résultat de base par action : Résultat net (part Syensqo) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, après déduction des actions propres rachetées pour couvrir les programmes de stocks options.

Résultat dilué par action : Résultat net (part Syensqo) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques comprend :

- Les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ;
- L'impact des principaux litiges juridiques.

Résultat de gestion et réévaluations de portefeuille comprend :

- Les gains et pertes sur vente de filiales, entreprises communes, co-entreprises, et entreprises associées qui ne sont pas qualifiées en tant qu'activités abandonnées ;
- Les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- Les coûts opérationnels non récurrents liés à la gestion interne du portefeuille (carve-out des principales lignes d'activités)
- Les gains et pertes sur vente de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- Les coûts de restructuration induits par la gestion du portefeuille et de restructurations importantes, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ;
- Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Il ne comprend pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Revenus provenant d'activités non essentielles : Revenus comprenant principalement des transactions de négoce de matières premières et de services publics et d'autres revenus, considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et à l'activité principale de Syensqo.

ROCE : Rendement sur capitaux employés, calculé comme le ratio entre l'EBIT sous-jacent (avant ajustement pour l'amortissement du PPA) et les capitaux employés. Les capitaux employés comprennent le fonds de roulement net, les immobilisations corporelles et incorporelles, le Goodwill, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, les participations dans des entreprises associées et les coentreprises et d'autres participations. Ils sont calculés comme la moyenne de la situation à la fin des 4 derniers trimestres.

SOP : Stock Option Plan.

Sous-jacent : Les résultats sous-jacents sont censés fournir une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Syensqo sur les périodes de référence. Ils sont définis comme étant les chiffres IFRS, ajustés pour les « Ajustements » définis ci-dessus. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur la performance sous-jacente du Groupe dans le temps, ainsi que sur sa situation financière, et sont cohérents avec la manière dont la performance et la situation financière de l'entreprise sont communiquées au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif.

Taux d'impôts sous-jacent : Impôts sur le revenu / (Résultat avant impôts - Résultat des entreprises associées et des coentreprises) - tous déterminés sur une base sous-jacente. L'ajustement du dénominateur concernant les entreprises associées et les coentreprises est effectué car ces contributions sont déjà nettes d'impôts sur le revenu. Cela donne une indication du taux d'imposition dans l'ensemble du groupe.

Contacts

Investors & Analysts

Sherief Bakr
+44 7920 575 989

Bisser Alexandrov
+33 607 635 280

investor.relations@syensqo.com

Media

Perrine Marchal
+32 478 32 62 72

Laetitia Schreiber
+32 487 74 38 07

media.relations@syensqo.com

Informations prospectives

Ce communiqué peut contenir des informations prospectives. Les déclarations prospectives décrivent les attentes, plans, stratégies, objectifs, événements futurs ou intentions. La réalisation des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué est sujette à des risques et à des incertitudes en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris des facteurs économiques d'ordre général, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; l'évolution des conditions de marché, la concurrence des produits, la nature du développement d'un produit, l'impact des acquisitions et des désinvestissements, des restructurations, du retrait de certains produits; du processus d'approbation réglementaire, des scénarii globaux des projets de R&I et d'autres éléments inhabituels. Par conséquent, les résultats réels ou événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Si de tels risques connus ou inconnus ou des incertitudes se concrétisent, ou si nos hypothèses s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux anticipés. La société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ses déclarations prospectives.

A propos de Syensqo

Syensqo est une entreprise fondée sur la science qui développe des solutions novatrices permettant d'améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirés par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, nous réunissons des talents brillants qui repoussent sans cesse les limites de la science et de l'innovation au profit de nos clients, avec plus de 13 000 employés.

Nous développons des solutions qui contribuent à offrir des produits plus sûrs, plus propres et plus durables, que l'on retrouve dans l'habitat, l'alimentation, et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils électroniques et les soins de santé. Notre force d'innovation nous permet de concrétiser l'ambition d'une économie circulaire et d'explorer des technologies révolutionnaires qui feront progresser l'humanité.

Ressources relatives aux Relations Investisseurs

- [Informations financières](#)
- [Stratégie](#)
- [Le titre Syensqo](#)
- [Obligations et notation financière](#)
- [Separation documents](#)
- [Webcasts, présentations et podcasts](#)
- [Rapport Annuel Intégré 2023](#)
- [S'inscrire à notre liste de diffusion](#)

